L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 13 JUIN 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

PERDU.

PERDU—Lundi soir, dans le trajet rue Dumaine, du coin Dauphine, à la rue Dergenois, au No 153, un porte feuille en cuir marron, contenant entr'autres papiers un chèque de $71 10 sur la Banque du Commerce tiré par la Louisiana Tannery Co. La personne qui le remettra au No 153 rue Dergenois ou à la station des chars de la rue Dumaine, recevra une récompense de $5. 10juin—3f

A VENDRE.

A VENDRE Au 76 de la rue Esplanade—portes et fenêtres de seconde main, briques etc. S'adresser 74 rue Esplanade 7 juin—7f

DEMANDES.

ON demande—Cuisinière blanche, 131 Esplanade; ouvrage facile. 13 juin—2f

ON demande—Un bon agent à la commission pour le placement de chromolithographies albums illustrés, marques à cigares, etc., H. Dessain, Liège, Belgique. 28 mai—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre L. Graveis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,133 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Veuve Pierre L. Graveis, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 juin—4 9 13

Succession de C. P. Danneel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,217—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par R. T. Danneel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11 16 20

Succession de veuve M. Soye.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,541.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edward Bermudez, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 juin—9 14 18

Succession de John Zinc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 33,187 — Division B — Attendu que Mme Ellen McCarthy, veuve de John Zinc, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Zinc, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juin—10 14 19

Succession de Dr L. C. Roudanez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,729—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme L. Célie Roudanez, tutrice, comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 juin—10 14 19

Succession de Mme E. Dumestre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,799—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard Maylie, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 11 16

AVIS AUX CREANCIERS.

James Donovan vs Athanase Ulgère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,824—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Donovan, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juin—11 16 20

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du district pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 30,418—Ordre de Cour—Paul J. Christian vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers de Paul J. Christian, insolvable dans cette affaire, soit convoquée pardevant Omer Villeré Esq. notaire, en son bureau, Nos 33 et 35 rue Carondelet en cette ville, le VENDREDI 26me jour de juin 1891, dans le but de fixer les termes et conditions de la vente de la propriété cédée dans cette affaire et de délibérer sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle Orléans, 22 mai 1891.
Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 mai—3f au 26 juin

L. O. Desforges and Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,890—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Jung, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 juin—9 14 18

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,177—Division D.—William Lee vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire William Lee soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire, SAMEDI, 20 juin 1891, à 11 heures A. M., afin que le dit insolvable leur soumette un état de ses affaires, leur fasse une remise de ses biens et obtienne d'eux sa décharge de toute dette, qu'un syndic soit élu et que toutes autres affaires soient considérées ainsi qu'il pourrait être nécessaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1891.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 juin—3f au 20 juin

Albert C. Marchal vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,464—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, comme syndic provisoire et son compte provisoire comme syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour, E A LUMINAIS, Greffier.
3 juin—3 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,992—Division D—Prosper Lamal vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Prosper Lamal soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire à son bureau, No 188 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 22me jour de juin 1891 afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur l'application du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joe. Lombard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1891.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—3 f au 22 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,152—Division "E"—John H. Largeman vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John H. Langeman soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, le MARDI, 16me jour de juin 1891, à 11 heures A. M., afin d'accepter la remise des biens du dit insolvable considérer son application pour la décharge de ses dettes, voter pour un syndic et sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle il est par le présent ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 juin 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 juin—3 f au 16 juin

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 JUIN—CLASSE No 238

Tirage de 4 heures P. M.

30	57	28	45	10	74	20	18	41	17	38	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 12 juin 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de..	200,000 ...	200,000
1 Lot de..	100,000 ...	100,000
1 Lot de..	50,000 ...	50,000
2 Lots de..	20,000 ...	40,000
5 Lots de..	10,000 ...	50,000
10 Lots de..	5,000 ...	50,000
25 Lots de..	2,000 ...	50,000
100 Lots de..	800 ...	80,000
200 Lots de..	600 ...	120,000
500 Lots de..	400 ...	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de...$800, ..	80,000
100 Lots de...$400, ..	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200, ..	199,800
3,144 Lots se montant à ...	$2 159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Presses d'imprimerie, caractères, etc.

Mme Ferdinand Heusch Jr et al vs Brandao & Gill.

James H. Gintz vs Brandao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,629 et 32,668.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 22 juin 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, 34 rue Magazine,

Une presse Campbell à deux révolutions, 1 lot de courroies et un arbre de couche, une presse Gordon 1¼ moyenne, un "Gem Cutter", divers objets; aussi,

Un vaste lot de caractères de genres divers, etc.

Le tout conformément à un inventaire.

Saisi dans les affaires ci dessus.

Termes et conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt au taux de six pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs auront à déduire des montants de leurs enchères respectives et payer comptant leur pro rata de l'impression, frais du greffier et du shérif, du gardien et commissions, etc., dans les dits procès, s'élevant en tout à environ trois cent cinquante dollars ($350).

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 13 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de ce cottage double de valeur et désirable avec cuisine à deux étages y attenant, contenant à peu près sept chambres de chaque côté et formant le coin nord-ouest des rues St-Charles et Euterpe.

Michael McQuade vs Philip Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,801—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Euterpe et Terpsichore, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes à la rue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Euterpe de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, pied anglais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27—3 10 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Eliza S. Thomson, exécutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,223.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commerce Julie, St-Joseph et Tchoupitoulas, ayant plus ou moins deux cent vingt-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, entre Julie et St-Joseph sur une profondeur de cent dix pieds un pouce, le dit morceau de terre est divisé par neuf lots de terre marqués par les numéros 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, conformément à un plan déposé en l'étude de Félix De Armas, alors notaire en cette ville et annexé à un acte dans les archives du dit notaire, en date du 3me jour de mars 1839; les dits lots mesurent chacun vingt cinq pieds deux pouces et demi de face à la rue Commerce sur une profondeur de cent dix pieds un pouce, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

2° Un autre morceau de terre situé dans le fond du terrain ci-dessus décrit, le dit morceau de terre mesure, plus ou moins, cent soixante-deux pieds onze pouces et quatre lignes de face dans le fond de la propriété ci dessus décrite, commençant sur le côté près de la rue Julie et sur une profondeur de vingt-deux pieds six pouces. Ensemble avec tous les magasins, entrepôt, hangars, améliorations qui s'y trouvent; aussi avec un mur en briques faisant face à la rue Poydras et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec les sept cent treize actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant sur les propriétés ci dessus décrites.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Joseph, Commerce et Julie désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par Hadin & Schlarbaum, en date du 13 janvier 1854, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire. Le dit lot mesure vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds deux pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent; ensemble avec cent-quarante-et une actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.—Pour les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, comptant, une somme suffisante pour couvrir la réclamation de la demanderesse, soit une somme de douze mille huit cent trente-quatre dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf demandes annuelles ou contributions de $1,426 chacune, à partir de la date des demandes respectives, i. e. le premier de décembre de chaque année et tous les ans à partir de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville sur les dites propriétés. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué sur les dites propriétés, non encore échu, mais pouvant être demandé en vertu de la charte de la dite banque; la somme de $51,336 devra demeurer garantie par la dite hypothèque sur les dites propriétés jusqu'à parfait paiement; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire, conformément à la charte de la dite banque quant aux actions et des lois y relatives.

Et la balance s'il y en a, du prix d'adjudication sera payée comptant.

Pour la propriété troisièmement décrite, une somme comptant, suffisant pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $2,538, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur neuf demandes annuelles ou contributions de $282 chacune, à partir de la date des demandes respectives, i. e. le premier décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés. L'acquéreur, en outre, assumera le reliquat de la dette du fonds capital hypothéqué sur la dite propriété non encore échu, mais pouvant être exigé en vertu de la charte de la banque et des lois y relatives, savoir: la somme de $10,152 devant être garantie par hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement, et l'acquéreur en outre assumera relativement à 149 actions toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, quant aux actions conformément à la charte de la banque et des lois y relatives.

Et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, sera payée comptant.

CHAS. W. DROWN. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27—3 10 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Deuxième District.

Auguste Huard vs Louise T. H. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 32,782—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste-Anne sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell a acquise par achat de Jules Birot et Nérestan Haubuchon, par acte fait par devant T. Buisson, notaire en cette ville, le 20 août 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mai—11 18 25—juin 1 8 13

PAR LE CONSTABLE.

J. L. C. Murphy vs. John Adams.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 1,134.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16me jour de juin 1891, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, Cinquième District, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'îlet No 91, borné par les rues Eliza, Bouny, Evelina et Séguin, mesurant 60 pieds de face à la rue Eliza sur 50 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Eliza et Bouny.

Acquis par John Adams de John Salathié, d'après un acte pardevant R. C. Stockton, notaire, daté le 12 juillet 1886.

Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre No 126, Folio 169.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
16 mai—16 23 30 juin 6 13 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 33,029 — Division E—Charles S. Claiborne vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Charles S. Claiborne, soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 25me jour de juin, 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que R. A. O'Sullivan Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 21 mai 1891.
(Signé:) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.
23 mai—3 f au 25 juin

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix dans le Quatrième District, rue Deuxième, entre Constance et Laurel.—Succession de Catharine Travers, veuve de Terence Doyle.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 24,543.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Bureau No 10 rue Bourbon.—SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Division A, daté le 29 mai 1891, il sera vendu, la propriété ci après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 5, de l'îlet No 112, borné par les rues Deuxième, Troisième, Constance et Laurel et mesure 26 pieds 8 pouces et 10 lignes de face rue Deuxième sur 111 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6, 111 pieds 3 pouces et 2 lignes le séparant du lot No 4 et 26 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, au pied américain.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
7 juin—7 8 13 20 27—juil 4 11 18

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE EN BRIQUES,

Coin nord-ouest des rues Perdido et Franklin.

Propriété rues Remparts et Bassin, entre les rues Toulouse et St-Pierre.

Bâtisses de fabriques, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Mme Mary Maria Marthe Harrison, veuve de Jules Joseph Mabit et al. vs. les tuteurs et curateurs spéciaux des enfants mineurs de William Louis Alfred Sorbé.

VENTE EN PARTAGE.

No 33,016—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, en vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 27 mai 1891, et signé le 2 juin 1891, et un ordre subséquent daté et signé le 5 juin 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:

1° Une certaine portion de terre dans le carré d'îlet borné par les rues Perdido, Franklin, Gravier et Liberté, formant le coin des rues Perdido et Franklin, se composant de tous les terrains 1 et 2 sur un plan de E. Pilié, le 16 avril 1891, mesurant 62 pieds, 5 pouces et 5 lignes de façade rue Perdido, sur 85 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Franklin, 84 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur de l'autre côté, et 50 pieds, 10 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent la rangée de bâtisses en briques à un étage, le coin occupé par une épicerie.

2° Un autre terrain dans le même îlet contigu au premier, composé du tout des terrains 3 et 4 sur le dit plan et mesure 65 pieds 4 pouces de façade sur la rue Perdido sur 84 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une rangée de quatre bâtisses en briques à un étage.

3° Un autre terrain dans le même îlet à côté et contigu aux deux propriétés ci-dessus décrites, composé du terrain No 11 sur le dit plan et mesure 27 pieds de façade rue Franklin par 127 pieds 8 pouces quatre lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Perdido, 127 pieds 8 pouces de largeur dans le fond.

4° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St-Pierre. Le terrain est composé de 4 lots Nos 3, 4, 29 et 30 sur un plan par E. Pilié, le 16 avril 1891 et mesurant ensemble 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux rues Remparts et Bassin, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double à un étage, occupée par une forge etc.

5° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Remparts et Bourgogne, le terrain se compose de deux lots Nos 1 et 2 sur un plan de E. Pilié le 23 mars 1891 et mesurant 51 pieds 6 pouces de façade rue Toulouse sur une profondeur de 93 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de bâtisses en briques connues comme Parvex Southern Vinegar Factory. Louées à bail jusqu'au 31 décembre 1891.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste en un crédit d'un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication et représenté par des billets divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt et garanti par privilèges et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de garantie incluant le pacte de non aliénando, la clause d'assurance, cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1891 en sus du prix de son adjudication et feront un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente au frais des acquéreurs pardevant Geo. C. Préot, Notaire.
7 juin—7 9 14 21 28—5 juillet 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence, No 215 avenue Jackson, coin nord-ouest de la rue Chestnut.

Mme Veuve Emma H. Berthelot vs. Mme Jacob E. Fitch et Mme Wm D. Maginnis et als.

No 30,247—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus le 1er avril 1891 et signé le 13 avril 1891, il sera vendu à l'encan—

L'élégante résidence à deux étages No 215 de l'Avenue Jackson, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Chestnut et Cellise. Le terrain mesure 60 pieds de face à l'avenue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Jackson et Chestnut.

Le terrain est magnifiquement arrangé avec joli jardin et a un conservatoire, etc.

Des cartes des encanteurs seront requises pour visiter la propriété.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit d'un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, garantie par hypothèque spécial et privilège et lien de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1891, en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot notaire.
7 juin—7 13 14 20 27—juil 4 5 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE ROSEDALE

A COVINGTON.

La Propriété Sulphur Spring **BIEN AMELIOREE,**

Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—

1° La propriété Sulphur Spring, située à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St-Tammany, Lne, étant une partie de la Section 37, Township 6, Sud du Range 11, Est, ayant à peu près 338 47-100 acres, borné au Nord à l'Est par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les animaux, installations, instruments aratoires, et les effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur la dite propriété et qui s'y trouveront le jour de la vente.

2° Le morceau de terre à pâturage, adjacent la propriété ci-dessus et face à et à l'ouest du chemin Lee Ferry ayant environ 322 53-100 acres bien déblayées, entourées et traversé par le "Mile" et "North" branche. Sur ce morceau de terre est un grand puits ou source minérale. Cette terre fait partie de la section 37, Township 6, South Range 11 Est.

3° La propriété "Taylor" nord et adjacent la propriété ci-dessus est décrite comme Section 45 du Township 6, Sud, Range 11 Est, ayant à peu près 640 acres de terre presque tout en bois pour construction ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya et est traversée par deux chemins allant à Covington et le Mile Branche.

Le Cottage Rosedale.

4° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désigné comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'îlet No 4, division St-Johns. Les dits lots sont contigus et ont une façade sur la rue Portsmouth de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds de superficie. Les améliorations comprennent une grande Résidence en bois à deux étages convenable pour une grande famille, une institution ou maison pour donner des fêtes, et est populairement connu comme le Rosedale Cottage.

Termes et conditions de la vente.

Pour les propriétés premièrement, deuxièmement et troisièmement décrites: La moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à paiement garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 5 pour cent pour honoraires des avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets sur le montant qui sera saisi; l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs de billets, et toutes les autres clauses de garanties usuelles; les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes pour l'année 1891 au-dessus du montant de leurs enchères et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J Woufe, Esq., notaire.

Pour le "Cottage Rosedale"—Comptant au moment de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du montant d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
20 mai—20 23 30—juin 6 13 20

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Propriété pour résidence dans le Premier et le Sixième District.

Coin sud-est des rues Perdido et Howard.

ET

Coin des rues Constance et Bordeaux.

No 32,973.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire de Thomas Smith et als. vs James B. Sinnott, le 25 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Le magasin-résidence en bois à deux étages coin sud-est des rues Perdido et Howard dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Liberté, désigné comme lots Nos 1 et 2 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 24 novembre 1880. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque 26 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur 90 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Perdido et Howard.

2° Le magasin et résidence à un étage sur l'encoignure sud-est des rues Constance et Bordeaux, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Live Oak maintenant (Constance,) Bordeaux, Laurel et Lyon. Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2 dans l'îlet No 17, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 98 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Constance et Bordeaux.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le montant qui sera saisi, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
21 mai—31—juin 6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix ÉLEVÉ,

AVEC VASTES TERRAINS.

No 127 rue Septième, coin Nord-Ouest de la rue du Camp.

Succession de Mme John C. Pitney.

No 32,928—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé dans la susdite affaire, les 14 et 15 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessus décrite à savoir—

Le cottage-résidence No 127 rue Septième, sur le coin nord ouest de la rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Septième, Camp, Sixième et Chestnut. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 60 pieds 2 lignes de face à la rue Septième, sur 127 pieds 2 pouces de profondeur et de façade à la rue du Camp, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue et des deux lignes de lot, ayant un vaste vestibule, galeries à l'avant et à l'arrière et tous les agréments nécessaires. Une charmante résidence, dans un beau voisinage. Près des belles résidences de MM. Herndon, Gauche, Boullemet, King et autres.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, garanti par hypothèque et privilège et lien du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E M. Cohn, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Glaces, Ameublement de salon en bois de rose, Tapis et Rugs, Chandeliers en Bronze, Rideaux, Tableaux à l'huile, Pendules en bronze, Argenterie, Nattes, Etc.

A l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 22 juin 1891, à 11 heures A. M., au local No 443 rue Prytanée entre Toledano et l'avenue Louisiana en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable F. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B le 20 avril 1891 et signé le 24 avril 1891 Dans l'affaire de George Joseph Pleasants vs Elizabeth A. Pleasants et Edward F. Pleasants. No 32,351 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, il sera vendu à l'enchère publique

Le contenu de la résidence No 443 rue Prytanée, entre la rue Toledano et l'avenue Louisiana comprenant: ameublements de salon, de salle à manger et chambre à coucher, chandeliers, glaces, tapis, etc., le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
6 juin—6 13 14 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Salon, de Salle à Manger et de Chambre à Coucher,

Rideaux de Dentelle, Corniches, Tapis, Nattes et Ustensiles de Cuisine, etc.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Margaret W. McComb, veuve de Henry F. Bartlett.

No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—LUNDI, 15 juin 1891, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 299 rue Jackson, coin Brainard, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé le 24 mars 1891, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan:

Le contenu de la maison de résidence No 299 avenue Jackson coin de la rue Brainard, consistant de meubles de salon de salle à manger et de chambre à coucher, rideaux nattes, tapis, etc., le tout selon un inventaire enregistré.

Conditions - Comptant avant livraison.
3 juin—3 7 10 13 14 15

PAR D. E. MORPHY

Splendide magasin bien situé et bâtisse à deux étages dans le fond couvertes en ardoises, construit expressément pour le commerce de grocerie.

No 28,890—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Charles Desforges vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, MARDI, 7 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, à la requête de John R. Picton, syndic de l'insolvabilité ci-dessus, en vertu d'un jugement rendu et un ordre à lui adressé le 28 mai 1891 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gaiennié anciennement Bartholomew, Magazine, Calliope et Camp, formant le coin des rues Gaiennié et Magazine, et mesurant, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine sur 89 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Gaiennié.

Conditions - Comptant. L'acte de vente par devant Henry L. Garland, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—4 25—5 7 juillet

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de maison

Consistant en

Meubles de chambre à coucher, Portraits, chandeliers, tapis, etc.

Situé dans le local

No 500, rue Constance, entre Washington et Sixième.

Succession de Catherine Reich, veuve en premier mariage de Henry Blasse et en second mariage de Charles Potthoff.

Pour effectuer un partage.

No 29,853—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, Encanteur, Bureau No 164, rue Commune, MERCREDI, 17 juin 1891, à 11 heures A. M., à la résidence No 500 rue Constance, en vertu d'un jugement par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 avril 1891, et signé le 17 avril 1891, il sera vendu à l'encan: Un lot de meubles de maison, chandeliers et autres articles, dans le local ci-dessus décrit, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant.
7 juin—7 10 14 16 17

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

M. M. McGrath, individuellement et comme associé de la maison de la succession de James McGrath et la dite maison contre ses créanciers.

No 31,884—Division D—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—LUNDI, 22 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 6 juin 1891, dossier 31,884, il sera vendu à l'enchère publique un lot de comptes courants appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant. 11 juin—11 13 22

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double d'un bon rapport.

Nos 648 et 648 1/2 rue St-André, entre Clara et Willow.

Succession de John Costello et Mary Joynt, sa femme.

No 31,650 Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. C. Friederichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mai 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

L'élégant cottage double en bois Nos 648 et 648 1/2 rue St-André, contenant 6 chambres, double allées, citerne et cour à l'arrière. Le lot est désigné par le No 4, et est situé dans le Quatrième District de cette ville et dans le carré d'îlet borné par les rues St André, Joséphine, Clara et Willow, mesurant, d'après un plan annexé à un acte pardevant Henry Ramsbide ancien notaire, 30 pieds de face à la rue St-André, 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur 97 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Willow et 96 pieds 8 pouces 3 lignes, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Clara, près du marché Keller et dans un voisinage bien habité; loué $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 ou 1 et 2 ans de crédit pour sécurité de billets et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour assumer les taxes de 1891, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 mai—13 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Résidence attrayante à deux étages, 202 rue Locust, près Clio.

Propriété-résidence productive, coin des rues Religieuses et Orange.

Magnifique cottage double en briques, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuses.

—ET—

40 actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican de la Nlle-Orléans.

Succession de John Spencer.

No 32,670—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. C. Friederichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—Le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du — mai 1891, et rendu dans la susdite succession—

1° **La jolie et attrayante résidence en bois à deux étages,** No 202 rue Locust, entre Clio et Calliope, dans l'îlet autrement borné par la rue Frenet, Premier District de cette ville, retirée de la banquette, avec double galeries devant et 6 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une bâtisse détachée dans le fond, citerne, hangars à bois et à charbon et cours proprement pavées. Le lot est désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par A. Diettel, architecte, annexé à un acte passé pardevant Jno. R. Legier, notaire en cette ville, le 9 mai 1881; le dit lot mesure 23 pieds 4 pouces de face à la rue Locust sur une première profondeur, sur une ligne le divisant du lot "B." sur le dit croquis, de 89 pieds où il s'élargit de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Locust, fournant vers la rue Calliope, et une seconde profondeur du dit point de 67 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du dit lot "B" et 126 pieds 7 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, la plus rapprochée de la rue Clio et 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, le tout mesure américaine, et faisant partie d'une subdivision en lots d'une plus grande portion de terre. En bon état, à proximité du Red car line, des chantiers de bois de construction et autres industries du Nouveau Bassin [illegible] une résidence tranquille et agréable. Louée à raison de $210 par an.

2° **La rangée de maisons en briques,** Nos 45, 47, 49 et 51 rue Religieuses, encoignure de la rue Orange, dans l'îlet autrement borné par les rues Race et St Thomas premier district de cette ville, avec cuisine détachée, citernes, hangars, allées de côté. Le lot est désigné par la lettre A, d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer un croquis duquel, daté du [illegible] avril 1891 est attaché à l'inventaire pris dans la présente succession de John Spencer pardevant John J. Barnett, N. P., le 24 avril 1891. D'après lequel le dit lot forme l'encoignure des rues Orange et Religieuses et mesurent, en mesure américaine, 67 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Orange, sur une profondeur et façade à la rue Religieuses de 68 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, et est formé de la partie de lots désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par Louis Bringier alors voyer général de l'Etat de la Louisiane, daté le 21 février 1832, attaché à un acte pardevant Wm Christy alors un notaire en cette ville, daté le 29 mars 1832, un croquis duquel par plan dressé par W. I. Hodgson, encanteur, daté le 25 août 1877 est attaché à un acte passé pardevant W. B. Kleinpeter, anciennement notaire en cette ville, le 1er septembre 1877. Constamment habitées et dans un voisinage populeux, le tout rapportant $456 par an.

3° **Le magnifique cottage double en briques,** avec deux étages à l'arrière, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuses, dans le même district et îlet que la propriété deuxièmement décrite ci-dessus, contenant 4 chambres, escalier, vestibule, deux cuisines à chaque corps-de-logis, et allées sur le côté et arrière-cours, le tout proprement bâti. Le lot est désigné par la lettre B sur le susdit plan d'Edgar Pilié, voyer, mesurant conformément au dit plan, en mesure américaine, 47 pieds 1 pouce et 5 lignes face à la rue Religieuse sur une profondeur entre lignes parallèles de 67 pieds 10 pouces et 5 lignes et est composé de la portion du fond des lots Nos 8 et 6 sur le plan de Louis Bringier susmentionné. Solidement et bien construit et toujours en demande, rapportant un revenu de $588 par an.

4° **Quarante (40) actions** du fonds capital du Pelican Insurance Company of New Orleans.

Conditions—Pour les actions, comptant; et pour la propriété une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses de sécurité usuelles, l'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 10 pour cent comptant.

Actes de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 mai—16 23 30—6 13 juin à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages dans le centre de la ville et rénumérative.

Rue Tremé entre St-Louis et Toulouse.

Succession de Mme M. Mathes.

No 32,134—Cour Civile de District,

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. C. Friederichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 mai 1891 et rendu dans la succession ci-dessus.

La résidence en bois à deux étages couverte en ardoises No 99 1/2 rue Tremé entre St-Louis et Toulouse dans l'îlet borné par St-Louis dans le Second District de cette ville, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale, et 2 chambres dans une cuisine séparée à deux étages cour briquetée etc.

Le lot est désigné par le No 4 sur un plan annexé à l'acte de vente pardevant O. de Armas, ancien notaire en cette ville, à la date du 7 août 1867; suivant le dit plan le dit lot mesure 25 pieds 5 pouces de face à la rue Tremé, sur 80 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles le tout plus ou moins, et faisant face dans le fond à une allée de 4 pieds 11 pouces de large en commun du dit lot et d'autres et ouvrant rue St-Louis. Sa proximité des brasseries et des chantiers de bois du Vieux Bassin assure à cette propriété une occupation constante et des revenus réguliers. Un placement de première classe pour un petit capital.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un an de crédit par billet garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 juin—6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, dans la succession de Warren Payne, No 32,509 et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, dans la succession de Minerva Payne, femme de Warren Payne, No 32 556, juges de la Cour Civile de District, Divisions B et C pour la paroisse d'Orléans, les deux ordres sont datés le 21 mai 1891, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le cottage résidence en bois à double corps de logis ayant 5 chambres, hangar et citerne, situé dans le Quatrième District de cette ville, 401 rue Quatrième, dans l'îlet 169, borné par les rues Quatrième, Troisième, Howard et Liberté.

Le lot de terre est désigné par le No 20 sur une esquisse du dit îlet, annexée pour qu'on s'y réfère à un acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 13 février 1866, d'après laquelle le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; dans un voisinage qui va en s'améliorant, près des parcs publics; rues pavées et lignes de chemin de fer.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant B. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24 30—juin 6 13 20 27

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Buvette à l'encan.

Dans l'affaire de Gustave Drewes, Jr. vs ses créanciers.—No 32,962—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau, 38 rue Royale—JEUDI, 18 juin 1891, à 11 heures A. M., à l'encoignure des rues St-Louis et Marais, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 4 juin 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu d'une buvette située au coin ci-dessus décrit qui sera vendu en bloc.

Conditions—Comptant.
6 juin—6 17 18

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES

—ET DE—

Beaux terrains convenables pour y bâtir

—DANS—

Une localité de résidences de choix

—ET—

Un quartier qui prend de valeur rapidement.

Nos 206, 208, 210, 212, 214 et 216

AVENUE NAPOLEON,

Entre les rues Carondelet et Baronne.

Placements d'argent de premier ordre et demeures.

SUCCESSION DE DANIEL DARMS.

No 32,590—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E en date du 29 mai 1891, et un ordre supplémentaire daté du 4 juin 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli cottage-résidence en bois, Nos 214 et 216** avenue Napoléon, au coin Sud-est de la rue Baronne, dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Carondelet et Baronne, retiré de la banquette, six chambres, cuisine, deux citernes et une grande écurie en bois à deux étages. La terre comprend deux terrains désignés par la lettre A sur un plan de Charles G. de l'Isle, voyer, le 13 mai 1891, formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Baronne, et mesurant 59 pieds, 4 pouces, plus ou moins, de façade sur l'avenue Napoléon, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Baronne.

2° **Le beau cottage double, élevé de terre, en bois,** à distance de la rue, Nos 210 et 212 avenue Napoléon dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Carondelet et Baronne, ayant galeries devant et sur côtés, quatre chambres, auvent et citerne de chaque côté. Le terrain comprend deux terrains désignés par la lettre B sur le susdit devis ou plan, et mesurant 51 pieds, 8 pouces de façade sur l'avenue Napoléon; la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

3° **Le joli cottage double en bois** distance du trottoir, Nos 206 et 208 avenue Napoléon, adjacent à et dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, ayant galeries, trois chambres, auvent et citerne de chaque côté. Le terrain est désigné par la lettre C sur le dit devis ou plan, et mesure 39 pieds de façade avenue Napoléon, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

4° **Un certain lot de terre** situé dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur le susdit devis ou plan et mesurant 30 pieds de façade rue Baronne, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La susdite propriété décrite est splendidement située du côté ombragé d'une des plus larges avenues de la ville adjacente à l'avenue St-Charles, chars, églises, marchés et écoles dans un quartier prenant de valeur continuellement, s'élevant rapidement grâce aux améliorations qui s'y poursuivent et s'y achèvent par l'érection de plusieurs nouvelles et belles résidences. Il n'est pas de meilleure localité pour des placements de capitaux engageants et pour l'établissement de demeures respectables.

5° La huitième indivis du droit, titre et intérêt en et à un certain carré de terre dans le Septième District de cette ville, désigné sur l'ancien plan de Carrollton comme le No 129 original, maintenant les Nos 307 et 324 du nouveau plan de la ville, compris entre les rues Cambronne, Jefferson, Neuvième et Dixième, et mesure au pied américain, comme suit: 300 pieds de façade rue Neuvième; 300 pieds 2 pouces de façade rue Dixième, 652 pieds de façade rue Cambronne, et 652 pieds de façade rue Jefferson, entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 ou 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit, s'il en est, sera représentée par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité: les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Pour la propriété décrite en cinquième lieu, comptant.

Les acquéreurs seront requis d'assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, et paieront au moment de la vente 10 pour cent comptant du prix d'achat.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart notaire, aux frais des acquéreurs.
6 juin—6 13 20 27—4 11 juillet

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Magasin de choix.

Ce magasin splendide en briques à quatre étages.

No 22 rue Magazine, près Commune.

Le magasin désirable en briques à quatre étages.

No 74 rue Commune, près Magazine.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Mme Emma W. Hansell et als., vs Henry H. Hansell, Dossier No 32,339.

VENTE POUR UN PARTAGE

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, le 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 23 avril 1891 et signé le 29 avril 1891, et aussi à un autre ordre de la même Honorable Cour, daté, rendu et signé le 13 mai 1891, dossier No 32,339, dans l'affaire de Mme Emma W. Hansell et als. vs Henry H. Hansell, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE MAGAZINE.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Commune et Gravier désigné comme partie du lot No 3 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 1/3 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et 112 pieds 5 pouces et 4 lignes sur l'autre côté le plus près de la rue Gravier ou plus, tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'un magasin en briques solidement construit à quatre étages, connu comme le No 22 rue Magazine, sous bail à A. Wolf, Esq., comme magasin de vaisselle, le dit bail finissant le 1er octobre 1892 au taux de $2,200 par an.

RUE COMMUNE.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 5, lequel mesure 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur, entre lignes parallèles de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'un magasin moderne bien bâti en briques à quatre étages connu comme le No 74 rue Commune, sous bail à MM. Bowling, Frerot & Peuch, marchands en gros, jusqu'au 1er octobre 1891, à $60 par mois, avec privilège d'une année additionnelle au même prix.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 6 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante 1891 en sus de leurs enchères et feront un dépôt de 10 0/0 sur place.

Les actes de vente pardevant W. D Denègre, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
13 mai—13 14 17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX TERRAINS.

Dans le Sixième District.

Succession de Mme Lelia D. Berry, épouse décédée de David B. Morey.

Dossier No 29,866.

A crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, daté du 7 mai 1891, pour le compte de la succession de Mme Lelia Dickinson Berry, épouse décédée de David B. Morey, Dossier No 29,866, à l'encan, il sera vendu—

La moitié inférieure d'un certain carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le carré 439, borné par les rues Carondelet, Baronne, Cadiz et Valence, subdivisé en dix terrains, désignés par les Nos de 1 à 10, inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Les terrains de 1 à 4 inclusivement, mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 4 forme le coin des rues Carondelet et Cadiz.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 120 pieds, et sont immédiatement à l'arrière les terrains de 1 à 4, faisant face rue Carondelet, et les terrains de 7 à 10, faisant face rue Baronne.

Les terrains de 7 à 10 inclusivement mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 7 formant le coin des rues Baronne et Cadiz, le tout entre lignes parallèles. Formant un total de mesure de 120 pieds de façade sur chacune des rues Carondelet et Baronne, sur une profondeur et façade, rue Cadiz, de 304 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1891 en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur le lieu.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 17 24 31—7 13 juin

La surdité guérie chez soi.—Un opuscule en Français décrivant le remède de se guérir chez soi-même et sans secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. E. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit: "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu [illegible]" Franco 50 centimes—H. Raymond et Cie, Editeurs, 36, Rue des Martyrs, Paris.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le Quatrième District, No 500 rue Constance, entre Washington et Sixième,

—ET—

Un lot de terre dans le Troisième District, sur la Grande Route St-Jean, près de l'avenue de l'Esplanade.

Succession de Catherine Reich, veuve de son premier mariage d'Henry Blasse et de son second mariage de Charles Potthoff.

Pour un partage,

No 29,853—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 avril 1891 et signé le 17 avril 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Cette résidence en bois, moderne et fortement bâtie, connue par le numéro 500 rue Constance, entre les rues Washington et Sixième, dans l'îlet borné par la rue Laurel, ayant corridor, gaz, salon, salle à manger, quatre chambres à coucher, etc., et toutes les autres dépendances usuelles; sur le terrain, mesurant 32 pieds 2 pouces 8 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 160 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 1, sur un plan annexé à un acte pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le 20 mai 1873. Le dit lot est sur la Route St-Jean, ou la Grande Route St-Jean, près de sa jonction avec la rue de l'Esplanade, mesurant 30 pieds de face à la dite Route St-Jean, sur une profondeur de 114 pieds et 30 pieds de largeur dans le fond, le tout plus ou moins (dans l'îlet borné par les rues Sauvage, Lepage, Esplanade et la Grande Route St-Jean.

Conditions—Comptant, à ce qui concerne la part de la succession de Mme Charles Potthoff et Moritz A. Potthoff, et ce qui concerne la part des mineurs Constancia et Charles Potthoff.

Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du paiement final. Assurance, honoraire d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie, les taxes de 1891 seront assumées par les acquéreurs. 10 pour cent seront requis au moment de la vente sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire.
9 mai—9 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une agréable Résidence

—ET—

Un Site de choix, pour bâtir sur l'avenue Henry Clay, près de l'avenue St-Charles, voisinage immédiat des résidences de MM. Fenner, Bobb Sanders et autres.

Succession de A. W. Bachemin et son épouse.

No 30,848—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, 164 rue Commune.—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 avril 1891, dossier No 30,848, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

1° Le cottage élevé, confortable, coin de l'avenue Henry Clay et de la rue St-David (dans l'îlet borné par les rues Edmund et Greene), contenant 8 ou 10 appartements confortables. Les terrains sont grands, admirablement arrangés, et sont désignés par la lettre E, sur un plan fait par Hutor Stewart député voyer de la ville en date du 11 mai 1891, et mesurent, suivant le dit plan, à peu près 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay 151 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue St-David, 150 pieds sur la ligne le divisant du lot F, et 89 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

2° Ce terrain de choix situé dans les mêmes île et district, touchant le terrain ci-dessus et désigné par la lettre F sur un plan fait par Hutor Stewart, député-voyer, en date du 11 mai 1891 et mesurant, conformément au dit plan, 100 pieds de face à l'avenue Henry Clay, 150 pieds sur la ligne qui le divise du lot E, 149 pieds 2 lignes sur l'autre ligne la plus près de la rue Greene et 59 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, plus ou moins. Le tout loué à bail jusqu'au 30 septembre 1891.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement final, avec hypothèque et privilège de vendeur, assurance, honoraire d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie; les taxes de 1891 devront être assumées par les acquéreurs. 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.
12 mai—12 16 23 30—juin 6 13

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE

Résidence en briques, à deux étages, avec mansarde,

No 95 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon.

Brice Sembre vs. Ses Créanciers.

Sur la demande du Syndic pour un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 6 mai 1891 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 71, borné par les rues St-Louis Dauphine, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds 6 lignes de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 51 pieds sur le côté le plus près de la rue Dauphine, puis s'ouvrant à un angle droit vers la rue Dauphine 2 pieds 1 pouce et ayant alors une autre profondeur de 79 pieds 8 pouces sur la dite ligne, mesurant 130 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bourbon et ayant une largeur dans le fond de 32 pieds 7 pouces, le tout au pied américain.

Les améliorations consistent en une résidence en briques avec mansarde et deux étages, connu par le numéro municipal 95, rue St-Louis, ayant au rez-de-chaussée corridor et trois chambres; trois chambres, cabinet et corridor au premier étage et deux chambres dans la mansarde, une cuisine à deux étages attenante la maison, ayant quatre chambres et cabinet à chaque étage, lieux d'aisance, cour briquetée, water-works, etc., etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur son enchère avec les encanteurs pour garantir son engagement envers son adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 mai—9 10 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Magasins et Résidences en briques à deux étages, dans le Deuxième District,

Nos 96, 96 1/2, 98 et 100 rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.

Fe Charles Masselot et al vs Fe Raoul Tennoret et al.

No 33,001—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 27 mai 1891 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, St-Louis, Conti et Levée; le dit lot est désigné par la lettre O, sur un plan dressé par Edgard Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant au pied américain, comme suit: 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur du côté de la rue St-Louis de 75 pieds 8 pouces 6 lignes; et une première profondeur sur l'autre côté de 57 pieds 4 pouces 4 lignes au dit point, le dit lot ouvre de 2 pieds 1 pouce et a une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces 2 lignes, sur une largeur dans le fond de 33 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages, connue par les Nos 98 et 100 rue de Chartres et occupé depuis plus de trente ans par P. Bessonney, tapissier.

2° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St-Louis, Conti et Levée; le dit lot est désigné par la lettre "P," sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant, au pied américain, 38 pieds 10 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur sur le côté de la ligne "O" 57 pieds 4 pouces et 4 lignes, puis le dit lot se rétrécit de 2 pieds 1 pouce et a une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, et la ligne de l'autre côté vers la rue Conti, une profondeur de 46 pieds 1 pouce; de là une ligne oblique entr'autre 11 pieds 4 pouces; de là une autre profondeur de 19 pieds 6 pouces et 2 lignes, et une largeur à l'arrière de 35 pieds 4 pouces et 2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques, et résidence combinée portant les numéros municipal 96 et 96 1/2 rue Chartres; la partie inférieure divisée en trois magasins, et la partie supérieure comme résidences.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 an à 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs pour des billets des dits acquéreurs divisés en coupons à la convenance des vendeurs et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; les dits billets devant être garantis par privilège des vendeurs et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs feront assurer les bâtisses et améliorations pour la somme de la partie au crédit et feront transférer la police d'assurance aux détenteurs des billets; les actes de vente devant renfermer la clause de "non alienando" et de vente sans évaluation et cinq pour cent [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Annonce judiciaire.—Succession de Christoph Rahders—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,635.—Par Spear & Escoffier. Placide J. Spear encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juin 1891, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan au local No 404 rue Bienville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Nouvelle-Orléans, daté le 27 mai 1891, pour compte de la dite succession: Un assortiment de meubles de ménage, etc., etc. Conditions—Comptant.
31 mai—31—2 5 9 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée d'un excellent rapport et admirablement située dans les Deuxième et Troisième Districts de cette ville, en face des marchés français, au coin des rues St-Philippe et Decatur—

Magasin et résidence en briques, à deux étages avec mansardes, loués $1,680 par an;

—ET—

14 Terrains rue Dauphine, couvrant toute la façade l'avenue Jourdan à la rue Deslondes, avec le cottage double élevé presque neuf, coin de la rue Dauphine et de l'avenue Jourdan; cottage simple avenue Jourdan, et une bâtisse à un étage, occupé par John Bauer comme boulangerie, et une orangerie.

George Dietrich et als.

vs.

Louisa Dietrich et als.

No 32,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à trois ordres datés du 26 mai 1891 par l'Honorable N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Vieille Levée ou Decatur, Chartres et Dumaine, désigné par la lettre G, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, comme plan No 120, lequel terrain forme le coin des rues Vieille Levée ou Decatur et St-Philippe, et a 21 pieds 2 pouces de façade rue Vieille Levée ou Decatur, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue St-Philippe, et 21 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence à deux étages en briques avec mansardes, ayant au rez-de chaussée: magasin, entrepôt, hydrant, etc.; au 1er étage, large veranda s'étendant sur toute la façade et la profondeur de la bâtisse, sept chambres à coucher, corridor, gaz, etc., occupé par —— comme épicerie de famille en détail, etc., et loué $1,680 par an.

2° Quatorze terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Jourdan, les rues Royale, Deslondes et Dauphine, désignés par les numéros dix à vingt trois, inclusivement, sur un plan de A de Armas, voyer, le 27 août 1873 et annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu: les dits terrains ont d'après le dit plan, au pied américain, les dimensions suivantes, savoir: le terrain numéro dix mesure 24 pieds, 6 pouces et 6 lignes de façade rue Deslondes, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les terrains de onze à vingt-deux inclusivement, chacun, 25 pieds de façade rue Dauphine, sur 127 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain numéro onze forme l'angle des rues Dauphine et Deslondes, et le terrain numéro vingt-deux, forme le coin de la rue Dauphine et de l'Avenue Jourdan; et le terrain numéro vingt trois, 24 pieds, 6 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Jourdan sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent sur les terrains 21 et 22, un joli et confortable cottage en bois, couvert en ardoises, à distance du trottoir, entouré d'un jardin et d'arbres fruitiers, et ayant galerie et huit chambres, à l'arrière cour il y a deux grandes citernes, lieux d'aisance, auvents et un entrepôt.

Sur le terrain No 20 il y a un cottage en bois couvert en ardoises, ayant deux chambres, un large passage sur le côté pour wagon; dans la cour, citerne écurie etc.

Sur le terrain No 23 il y a un cottage en bois, couvert en ardoises ayant galerie de côté et quatre chambres; dans la cour, une bâtisse en pièce avec des fours grands et [illegible], servant de boulangerie etc.

Les terrains Nos 10 à 19 inclusivement sont cultivés comme orangerie. Il y a un grand nombre d'orangers en rapport et des mandarins plusieurs centaines de petits orangers. La bâtisse qui est occupée par John Bauer comme boulangerie, est vendue sujette à un bail fait en son nom, [illegible] des encanteurs [illegible] avant la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an représenté par des billets de l'acquéreur garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, l'acte de vente devant renfermer toutes les clauses usuelles et comprendre le transfert de la police d'assurance, honoraires d'avocat, etc. Les dits billets devant être divisés de façon à convenir aux parties intéressées.

Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire aux frais de l'acquéreur.
6 juin—6 7 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur No 408 rue Bienville, entre les rues Miro et Galvez, Joli Cottage.

TOMBE

dans le Premier Cimetière Evangelic Lutheran.

Succession de Christoph Rahders.

No 32,635.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 27 mai 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Miro et Galvez, désigné par le lot No 2, dans l'îlet No 2, sur un plan dressé par le feu Allou d'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853 et déposé à l'étude de feu Pierre Civilier, notaire en cette ville, par un acte en date du 10 octobre 1853; le dit lot mesure 29 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois, couvert en ardoises et retiré de la banquette ayant une galerie de devant et de côté et cinq chambres; dans le fond, une bâtisse en bois à un étage couvert en ardoises, avec deux chambres, lieux d'aisance etc. et connu par le numéro municipal 408 rue Bienville.

2° Six lots de terre dans le Premier Cimetière Evangelic Lutheran et tombe dessus—étant les lots Nos 1, 4, 5, 2, 3, 6; les lots 1, 4 et 5 font face à l'avenue Magnolia, et les lots 2, 3 et 6 font face à l'avenue Myrthe, entre Weeping Willow et Arbor Vita Walks.

Conditions—Pour la tombe et terrain, comptant, et pour la propriété une moitié ou plus au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreur avec intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties le pacte de non alienando, le transfert de la police d'assurance portée sur les améliorations de la dite propriété pour le montant des billets détenu par le vendeur ou n'importe quel détenteur, incluant intérêt et frais, 5 pour cent honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt et frais en cas de procès pour en recevoir la collection, la clause de la vente sans estimation pour en obtenir le paiement des dits billets hypothécaires avec capital, intérêt et frais. L'acquéreur paiera comptant 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente, et devra assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1891 en sus de son adjudication, et la convention et stipulation que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix comptant dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication sera considérée comme suffisante pour être en défaut sans aucune autre formalité.

Acte de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 juin—6 13 20 27—4 11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE A ALGER.

Succession de Thomas Carter.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 32,891.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juin 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain situé sur la rive droite de la rivière Mississipi, dans le district d'Alger, maintenant le Cinquième district de cette ville, désigné comme le terrain No 3 du carré d'îlet No 40, borné par les rues Jackson, Franklin, Monroe et Homer, d'après un plan sur un devis de C. A. DeArmas, ingénieur civil, le 1er novembre 1865, et annexé à un acte passé le 15 décembre 1865, lequel terrain mesure, pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Jackson, sur 127 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y sont attachés et en faisant partie en quelque sorte.

Les améliorations consistent d'un joli cottage à distance de la rue, portant le numéro municipal 47 de la rue Jackson; ayant 4 chambres, auvent, citerne, lieux d'aisance, etc.; arbres d'agrément et arbres fruitiers, à proximité du marché, d'églises et à trois îlets seulement de la rivière.

Conditions—Comptant sur l'adjudication l'acte de vente pardevant Walter D. Denègre notaire, aux frais des acquéreurs
6 juin—6 13 20 27—juil

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

[illegible]